

Financement participatif

Accueil → Actualités → Financement participatif

Publié le 11 octobre 2024

#Budget

#Économie

#Environnement

Mise à jour le 14 novembre
2024

Saint-Brieuc Armor Agglomération a déjà installé des panneaux photovoltaïques sur plusieurs de ses bâtiments communautaires pour favoriser la transition énergétique. La collectivité poursuit ces initiatives et propose aux habitants de l'agglo de financer une ombrière photovoltaïque à Ploec-L'Hermitage.

≡ Une ombrière photovoltaïque à Ploec-L'Hermitage

Un projet local pour une rémunération à 4,5 %

Le **parking du Pôle de proximité de Ploec-L'Hermitage** a été sélectionné pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque. Couvrant une surface de **110 m²**, cette structure produira annuellement 18 000 kWh d'énergie pour les besoins du bâtiment. Cette électricité sera consommée localement, contribuant ainsi à réduire les factures énergétiques tout en favorisant une production d'énergie propre et locale. Le budget alloué à ce projet s'élève à 100 000€ sur lesquels, Saint-Brieuc Armor Agglomération offre une **opportunité d'investissement allant jusqu'à 50 000 € maximum** (ce qui représente 50 % du financement nécessaire au projet).

Participez à ce projet sur la plateforme en ligne !

Pour le financer, Saint-Brieuc Armor Agglomération a souhaité recourir au financement participatif via une plateforme de collecte de fonds, nommée Collecticity.

- **Accessible en ligne à partir du 28 octobre 2024**
- **Montant de prêt** : 50 € minimum et 2000 € maximum par participant
- **Seuil de financement** : le projet est ouvert au financement participatif jusqu'à 50 000 € (50 % du projet)
- **Remboursement** des fonds prêtés s'échelonneront sur 5 ans
- **Taux de rémunération** : 4,5 % brut annuel

Participer au financement du projet (<https://cip.collecticity.fr/projects/st-brieuc-armor-agglo>)

Cette démarche présente plusieurs objectifs :

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/financement-participatif-4731>

- **Offrir aux citoyens la possibilité de réaliser un investissement local et responsable** en prêtant des fonds à la collectivité. Le remboursement des fonds prêtés s'échelonne sur 5 ans, avec un taux de rémunération attractif de 4,5 % brut annuel. Un **placement sans risque car sécurisé par la collectivité**, avec un **taux de placement avantageux au-dessus de celui de l'épargne réglementée classique**.
- Encourager les habitants de l'agglomération à s' **engager dans la transition énergétique**.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2016, l'agglomération a déjà sollicité ses citoyens pour financer la toiture photovoltaïque de l'Espace Initiative Emploi à Saint-Brieuc.

En 2024, la collectivité poursuit ses initiatives, puisqu'elle finance également l'installation de 35 panneaux solaires photovoltaïques sur le préau du Pôle Petite Enfance de Quintin, couvrant une surface de 75 m². L'objectif est de générer annuellement 14 000 kWh d'électricité propre, qui sera consommée localement par cet équipement communautaire ainsi que par la piscine Ophéa située à proximité. Pour renforcer les compétences des agents de maintenance de l'agglomération et des communes du territoire, le chantier sera réalisé en régie, avec le soutien d'une entreprise extérieure, dans un format type "chantier-école". Les travaux ont été réalisés début octobre 2024, pour un budget de 50 000 € HT.

